

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Tarn.

(Ci-devant Haut-Languedoc et Albigeois.)

HISTOIRE.

Le territoire du département a successivement fait partie de la Gaule narbonnaise, du comté de Toulouse et du Languedoc. — Ses premiers habitants furent les Tectosages; ils subirent la domination romaine, qui fut suivie de celle des Vandales et des Visigoths, auxquels succédèrent les Sarrasins et les Arabes. — Les derniers conquérants du pays furent les Francs. — S'il faut en croire un ancien préfet (M. Lamarque), la population conserve encore le caractère physique qui lui a été imprimé par le mélange de ces différentes races qui successivement sont venues se confondre avec elle.

Si l'histoire générale du département se rattache à celle du Languedoc et à celle du comté de Toulouse, dont les diocèses d'Albi et de Lavaur ont suivi les destinées jusqu'à la réunion du comté à la couronne de France, un des plus grands événements de l'histoire du moyen-âge dans le midi de la France, appartient plus particulièrement au pays; nous voulons parler de la guerre des Albigeois.

Vers le milieu du XII^e siècle, les nombreux abus introduits dans les affaires religieuses, la corruption du clergé, les scandales donnés aux fidèles par les papes eux-mêmes, enfin l'esprit d'investigation et d'examen qui commençait à se répandre, firent naître dans le midi de la France, et surtout parmi les Languedociens et les Provençaux, plus avancés en civilisation, des sectes diverses dont les chefs annonçaient la prétention de réformer l'Église. Ces sectes eurent bientôt de nombreux partisans. On vit en peu de temps les *catharins*, les *paterins*, les *henriciens*, les *pétrausiens*, etc., qui, dans un concile général tenu à Lombes, furent tous réunis sous la dénomination commune d'Albigeois.

Ces différents sectaires, dont l'Église voulait faire ainsi une seule classe d'hérétiques, étaient déjà très nombreux à la fin du XII^e siècle. Ils se trouvaient en Provence et dans le Languedoc, dans les villes d'Albi, de Béziers, de Carcassonne, d'Avignon, de Narbonne, de Tarascon, de Montauban, de Beaucaire, de Toulouse, etc. Les comtes de Toulouse, de Foix, de Béarn, et le vicomte de Béziers, s'étaient déclarés leurs protecteurs. — Alexandre III, dans le troisième concile général de Latran, en 1179, avait fait prononcer contre les

Albigeois, leurs adhérents, fauteurs et protecteurs, l'excommunication religieuse, peine terrible qui, outre ses effets religieux, entraînait alors la confiscation des biens. Trente-six ans plus tard, en 1215, un quatrième concile, tenu par le pape Innocent III, donna une nouvelle force à cette sentence. — Dans l'intervalle de grands événements avaient eu lieu. — En 1208, Pierre de Castelnau, légat du pape, venant de lancer l'excommunication contre le comte de Toulouse, fut assassiné par un gentilhomme attaché à la secte des Albigeois. Innocent III, pour venger ce crime, s'en prit à Raymond VI, comte de Toulouse, et à Roger, son neveu, vicomte de Béziers. — Depuis long-temps les sentiments de Raymond, sa tolérance et la hardiesse de son langage, avaient irrité l'altier pontife. Le comte se soumit en vain, pour le fléchir, à tout ce qui lui fut ordonné; un voyage à Rome entrepris pour obtenir l'absolution, une amende honorable faite publiquement sur la tombe du prélat assassiné, le don de sept de ses châteaux du Comtat Venaissin, ne désarmèrent point la colère d'Innocent III. Non moins acharné contre le comte que contre l'hérésie, le pape chargea ses légats Milon et Arnaud, abbé de Cîteaux, de diriger la croisade qu'il avait fait prêcher contre les Albigeois et contre leurs protecteurs. Raymond, pour détourner l'orage formé contre lui, consentit, après avoir subi toutes les humiliations, à se joindre à ceux qui, cessant de marcher contre lui, allèrent attaquer son neveu. Cette guerre était agréable aux Français, rivaux des peuples provençal et languedocien; elle commença en 1209 par le siège de Béziers, entrepris par une armée de 50,000 croisés. La capitale de Roger, prise d'assaut, fut livrée aux flammes; les habitants, hérétiques ou fidèles, furent passés au fil de l'épée. Le légat Milon encourageait la fureur des assiégeants en leur criant : « Tuez toujours, Dieu reconnaîtra les siens. » Soixante mille individus perdirent ainsi la vie. Roger, qui s'était rendu, fut jeté dans une prison où il mourut bientôt de chagrin ou du poison. Six ans après, en 1215, Innocent III, dans le quatrième concile de Latran, donna le comté de Toulouse à Simon de Montfort, comte de Leicester, chef illustre, mais guerrier sanguinaire, qui commandait les croisés. — C'est à cette époque que fut fondé l'ordre des frères prêcheurs, dits *Domi-*

nicains, moines institués pour remplir le *saint-office* de l'inquisition, et qui, par leur zèle contre l'hérésie, répondirent complètement au but de leur terrible institution. — Commandant l'armée, dont la direction restait aux légats du pape, Simon ravagea le territoire des Albigeois et fit la conquête du riche domaine dont il venait d'être investi. Mais il ne put pas s'y maintenir : la vicomté de Béziers et celle de Carcassonne se soulevèrent, les Toulousains refusèrent de reconnaître le nouveau comte que le pontife voulait leur imposer et lui fermèrent leurs portes. Simon entreprit le siège de la ville, et il y fut tué en 1218. — Après sa mort, Raymond VI, ayant, à force de pénitence et d'humiliation, recouvré ses états, les transmit à Raymond VII son fils; mais celui-ci, compris dans la proscription qui avait frappé son père, ne put obtenir la paix qu'en cédant, comme nous l'avons déjà dit (1), une partie de ses états au roi de France, et en lui assurant le reste par héritage. Raymond dut abandonner à leur sort les malheureux Albigeois, pour lesquels s'allumèrent de toutes parts les bûchers de l'inquisition.

Une seconde croisade, commandée par Louis, fils de Philippe-Auguste, avait eu lieu en 1219. En 1226, et nonobstant l'anéantissement presque total de ces infortunés sectaires, Louis, devenu roi, se croisa contre eux avec tous ses barons. — Il semble que, après ces guerres d'extermination et les poursuites incessantes de l'inquisition, les Albigeois auroient dû être entièrement détruits ou ramenés à la foi catholique. Leur nom disparaît de l'histoire vers la fin du XIII^e siècle; mais, devenus plus obstinés par les persécutions même, ils se perpétuèrent sous le nom de *Vaudois*, qu'ils prirent en se confondant avec les partisans de Pierre de Vaud; et il existe encore aujourd'hui dans les vallées du Piémont et dans les gorges des Cévennes un assez grand nombre de Vaudois. Les Vaudois français sont compris dans les populations appartenant au culte réformé. — Ce serait une grave erreur que de supposer que la triple croisade contre les Albigeois n'a été entreprise que dans une pensée d'unité religieuse. Un but politique dirigeait sans doute le fils de Philippe-Auguste, lorsque deux fois de suite il s'arma contre ces malheureux. La guerre des Albigeois paralysa les forces du Languedoc et de la Provence, ruina de riches et commerçantes cités, arrêta une civilisation dont les développements donnaient de l'inquiétude, et assura ainsi pour toujours la prépondérance de la *Langue-d'Oil* sur la *Langue-d'Oc*, ou la suprématie de la France du nord sur celle du midi.

ANTIQUITÉS.

Les antiquités du département sont en petit

nombre; elles appartiennent, pour la plupart, au moyen âge. Ce sont des ruines d'anciennes abbayes, de vieilles églises, des restes de châteaux-forts qui ont été détruits pendant les guerres de religion, ou à l'époque de la grande révolution française. Les plus remarquables sont l'église paroissiale de Lautrec, dont on fait remonter la fondation à Charlemagne; le château de Venès, qui offre encore de grands pans d'épaisses murailles et deux hautes tours; la célèbre Charreusse de Saix, détruite et rebâtie plusieurs fois, mais dont il n'existait plus, il y a peu d'années, que les murs de clôture.

MŒURS ET CARACTÈRE.

Dans le département, les mœurs et le caractère de la population des campagnes varient avec les localités. — Les habitants de la plaine ont des mœurs douces; ils cachent souvent, sous un dehors grossier, beaucoup de finesse et de sensibilité, et sont en général intelligents et industrieux. — Ceux qui habitent les montagnes ont des mœurs plus sauvages; ils sont plus superstitieux, et les délits graves y sont plus multipliés que dans la plaine. Les montagnards sont d'ailleurs plus grands, plus forts et plus blonds que les habitants de la plaine, et leur constitution physique rappelle, avec moins de mélange que celle de ces derniers, les Celtes Tectosages, les Wisigoths et les Francs auxquels ils se sont alliés. — « Si, dit M. Lamarque, l'on observe la stature des habitants de la plaine, moins grands et moins blonds que les habitants des montagnes, mais moins petits et moins bruns que les Espagnols; si l'on étudie leur caractère et leur langage, l'on reconnaîtra évidemment qu'ils doivent descendre des Romains. »

Les habitants de la plaine ne paraissent pas, à M. de Vandreuil (1), être issus d'une aussi noble origine. — Voici ce qu'il en dit : « Clotaire II, roi de France, dans une expédition contre les Saxons de la Thuringe, au commencement du VII^e siècle, fit trancher la tête à tous les mâles de cette nation, dont la taille surpassait la longueur de son épée. Quoique l'histoire ne cite point positivement cette mesure parmi les sévérités de Simon de Montfort, on est tenté, en voyant les Albigeois, de croire qu'il usa de ce terrible moyen de pacification, et que les femmes albigeoises sont restées tellement frappées de cette exécution, que, depuis cette époque, elle n'ont pu mettre au monde un homme destiné à devenir plus grand que l'épée de ce rude chrétien. — Je me suis trouvé à Albi un jour de fête, il y avait un grand concours de gens des campagnes voisines, et toute la population de la ville était hors des maisons. J'ai observé tout ce monde-là, dans l'église, sur les places, aux promenades; je puis assurer que la moitié des

(1) *France pittoresque*, t. II, p. 73.

(1) *Promenade de Paris à Bagnères-de-Luchon*.

hommes avaient deux pouces de taille de moins que moi, et que le reste ne me débordait guère. Mais leur malheur ne se borne pas là ; beaucoup sont rachitiques, et presque tous ont la plus laide forme de visage qui existe des frontières d'Espagne jusqu'à la Belgique : ce sont des têtes courtes qui n'ont pas une palme de haut, séparées à peu près au milieu par un nez cassé, faisant un angle profondément rentrant avec le front : quelquefois ce nez a deux cassures. Il se voit pourtant quelques nez aquilins ; mais alors l'individu pourvu de cet avantage est privé de front, ce qui lui donne une figure d'oiseau de proie. Quelque chose de très remarquable, c'est que les femmes ne sont point soumises à la même disgrâce que les hommes, touchant le nez et l'aplatissement du crâne ; elles ont, au contraire, communément le nez ou droit ou légèrement aquilin, et la forme du visage ovale : leurs traits sont assez réguliers, mais sans agrément.

Si (ce que nous n'admettons pas encore), les habitants du Tarn ne sont pas aussi bien partagés sous le rapport physique que ceux des autres départements méridionaux, ils n'ont rien à leur envier sous le rapport des qualités du cœur et de l'esprit. Ils sont généralement bons, humains et généreux ; doués d'un jugement sain, d'une imagination vive et facile ; actifs et laborieux, propres à toutes choses. Ils ont l'intelligence du commerce, font au besoin d'excellents marins, et ont fourni en tous temps à la patrie de braves défenseurs et des généraux distingués.

COSTUMES.

Les habitants de la plaine s'habillent tous également, d'étoffes grossières, à couleurs sombres ; leurs vêtements ont des formes invariables. Ils se couvrent presque autant pendant les chaleurs de l'été que dans les plus grands froids de l'hiver (ce qui doit s'entendre néanmoins des jours de cérémonie ou de repos). Les habitants des montagnes ont un costume pareil à celui de la plaine. Dans la montagne noire, les paysans mettent par-dessus leurs vêtements une pièce de toile forte, coupée exactement comme les dalmatiques sacerdotales, ils portent les cheveux longs, la tête couverte d'un bonnet de laine et d'un chapeau par-dessus. Ce bonnet, en usage dans les jours de travail, est supprimé les jours de repos et de cérémonie, où ils laissent leurs cheveux étalés et flottants.

Les femmes des montagnes qui avoisinent l'Aveyron portent, pendant l'hiver, un large chapeau noir qui les garantit de la pluie et leur sied très bien. — Les chapeaux de paille sont de mode pendant l'été, dans tout le département ; ils doivent être assez grands pour garantir du soleil.

LANGAGE.

Le patois en usage dans le département du Tarn est un idiome composé d'un latin corrompu, auquel se trouvent mêlés, mais en très petit nombre, des mots et quelques constructions de phrases dérivant des diverses langues des peuples septentrionaux qui se sont successivement établis dans cette contrée. C'est le langage de tous les habitants des campagnes : ils entendent difficilement et ne parlent presque jamais la langue française. — Le peuple des villes entend bien le français, mais le

parle mal, et s'exprime communément en patois. Dans les classes aisées, tout le monde parle français.

Le patois du Tarn est expressif, abondant ; il se prête comme l'italien, quoique avec moins de charme et d'élevation, aux accords du musicien et aux chants du poète. Il est moins doux que l'idiome des départements du Bas-Languedoc, mais beaucoup moins rude que celui de l'Auvergne et du Limousin.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Les hommes célèbres du département sont assez nombreux pour que nous ne puissions les citer tous. Dans la nécessité de faire un choix, nous mentionnerons : DACIER, grand littérateur du XVII^e siècle, le chef d'une famille savante et littéraire ; l'historien RAPIN DE THOYRAS ; LECLERC et son ami CORAS, littérateurs et jurisconsultes qui doivent leur célébrité à une épigramme de Racine ; l'abbé SABATIER, de Castres, auteur des *Trois siècles de la littérature française* et d'autres ouvrages estimés ; Abel BOYER, grammairien et biographe, dont le *Dictionnaire anglais et français* a obtenu tant de succès ; FERLUS, fondateur de l'utile collège de Sorèze ; le philosophe AZAIS, écrivain distingué, célèbre par son *Système des compensations* ; deux de nos grands médecins modernes, PORTAL et PINEL ; le fameux navigateur LA PETROUSE, dont la fin prématurée a été si long-temps couverte d'un voile épais ; enfin, et parmi les braves qui appartiennent à nos armées modernes, le général D'HAUTPOUL, mort à Eylau, après un fait d'armes héroïque ; les généraux SOULT, RICARD, MURAT, SÉGANVILLE, etc., et le maréchal SOULT, *duc de Dalmatie*, dont le nom se trouve glorieusement mêlé à l'histoire de toutes nos guerres de la révolution.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Tarn est un département méditerranéen, région sud. — Il est formé d'une partie du Haut-Languedoc et de l'Albigeois. — Il est borné, au nord, par le département de l'Aveyron ; à l'est, par ceux de l'Aveyron et de l'Hérault ; au sud, par ceux de l'Aude et de la Haute-Garonne ; à l'ouest, par ceux de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne. — Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. — Sa superficie est de 573,386 arpents métriques.

Sol. — Le sol est varié, il se compose de belles vallées où les terres sont grasses et riches, et d'une partie montagneuse qui se divise en hautes et basses montagnes. — Les plaines sont fertiles, les vallons agréables, les coteaux travaillés ; les montagnes en partie couvertes de bois.

MONTAGNES. — Des chaînes diverses enclosent le département de trois côtés : au nord, à l'est et au sud. Les cours d'eau se dirigent tous définitivement vers l'ouest. — La chaîne du nord, au pied de laquelle se trouve situé Albi (chef-lieu), se rattache, par les contre-forts de l'Aveyron, aux monts de l'Auvergne et de la Haute-Loire ; celle de l'ouest appartient plus particulièrement aux Cévennes. La chaîne du sud forme ce qu'on appelle la *Montagne noire*.

RIVIÈRES. — Les rivières principales sont : le *Tarn*, qui descend des montagnes de la Lozère et se jette dans la Garonne, à la pointe de Moissac, après avoir traversé le département dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, et l'*Agout*, affluent du Tarn, qui prend sa source près Saint-Gervais (Hérault). — Parmi les autres cours d'eau, les plus importants sont la *Sor*, l'*Adou* et le *Thauré*, tous les trois affluents de l'Agout ; le *Viaur* et la *Vère*, affluents de l'Aveyron. — De ces rivières, le Tarn est seul navigable ; l'Agout et le Tarn sont flottables. — La partie navigable du Tarn est évaluée à 30,000 mètres, et la partie flottable des deux rivières à 112,000 mètres.

CANAUX. — Le département ne possède qu'un seul canal, celui du *Tarn*, mais il renferme les bassins principaux où sont recueillies les eaux qui servent à alimenter le grand canal du Midi, et ces eaux sont

FRANCE PITTORESQUE



Costumes du Tarn



Portal.

La Peyrouse.

fournies en grande partie par les montagnes du département. — Le bassin de Lampy, rempli par les eaux qui descendent de la Montagne noire, les décharge dans le superbe bassin de Saint-Ferréol, qui est le plus grand réservoir du canal. Ce dernier bassin est de figure irrégulière : sa plus grande longueur est de 1,558 m. 72 c., sa plus grande largeur de 779 m. 35 c., et sa largeur moyenne de 545 m. 55 c.; sa surface est donc évaluée à 89 hectares 60 ares. Ce bassin est fermé, au couchant, par une chaussée en pierre de 780 mètres de longueur; dans l'origine, il devait contenir 6,690,000 m. cubes d'eau, environ un sixième de plus que tout le canal qu'il est destiné à alimenter. — Ce bassin est le point de réunion des eaux de différents ruisseaux, joints ensemble par deux rigoles, dont l'une est appelée *Rigole de la montagne*, et l'autre *Rigole de la plaine*, cette dernière conduit les eaux au bassin de Naurouse, point de partage du canal. — La première idée de la jonction de la Méditerranée à l'Océan, par une navigation intérieure à travers la France méridionale, a été attribuée aux Romains, mais ce n'est qu'une tradition incertaine. On en a fait aussi honneur à Charlemagne. — Le seul dessein de cette entreprise qui nous soit parvenu bien constaté est celui qui fut formé sous François I^{er}, et que Henri IV reprit avec quelque espérance de succès. Mais il était réservé au siècle de Louis XIV d'en voir l'exécution. Voici un court résumé des faits et des travaux qui la préparèrent et qui l'achevèrent; en 1662, Riquet fit connaître son plan au ministre Colbert. Du 8 novembre au 1^{er} janvier 1665, le plan fut vérifié sur les lieux par les commissaires du roi et de la province. En 1665, Riquet fit exécuter, dans cinq mois et à ses frais, la rigole dite d'essai, qui démontra à tous les yeux la possibilité de conduire les eaux de la Montagne noire sur le point de partage, et qui fut la solution jusqu'alors inconnue du problème de la communication des deux mers; ce point de partage, comme nous l'avons dit, est à Naurouse. En octobre 1666, fut rendu l'édit de création du péage du canal en toute propriété, à charge d'entretien. En janvier 1667, la construction était en activité. En avril 1667, eut lieu la pose de la première pierre du réservoir de Saint-Ferréol. En novembre 1667, celle de la première pierre de l'écluse de la Garonne. En octobre 1680, époque de la mort de Riquet, la navigation était déjà établie de Toulouse à Trèbes. Enfin, en 1681, après quatorze ans de travaux, la navigation était en grande activité sur toute la longueur du canal, et en 1684 eurent lieu la dernière vérification et la réception du canal par l'intendant d'Aguesseau, la visite de Vauban et la construction des aqueducs formant le complément du canal.

ROUTES. — Le département est traversé par 5 grandes routes royales et sillonné par 25 routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — La température du département est douce; l'air y est généralement sain, quoique les étés y soient chauds et les hivers pluvieux.

VENTS. — Les vents dominants sont : le vent d'ouest, qui, comme dans les départements voisins, se nomme *Cers*, et le vent d'est, appelé *Autan*.

MALADIES. — Les affections catarrhales et rhumatismales, les fièvres de différentes natures, le rachitisme et les affections cutanées sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

FOSILES. — Les terrains calcaires du département renferment différents débris de gros animaux des espèces anté-diluviennes, ainsi qu'un grand nombre de coquilles fossiles. — On trouve dans les mines de houille beaucoup d'impressions végétales qui conservent encore des formes assez marquées et des caractères assez prononcés pour qu'on puisse reconnaître facilement les plantes qui y ont donné lieu. Mais parmi les dépôts de fossiles de diverses natures, le plus remarquable est la

montagne dite des Bijoux, située à quelque distance de Castres, sur la route de la Canne. Cette montagne a été visitée par Dolomieu et par Rozier. — On y ramasse des pierres cavernieuses et remplies de cristallisations singulières; à côté de débris de matières végétales, dont quelques-unes présentent la forme d'une amande, et dans lesquelles on reconnaît encore l'écorce et la coque de ce fruit, on y trouve des coquillages encore entiers.

RÈGNE ANIMAL. — Les espèces d'animaux domestiques sont généralement d'un bon choix; la race des chevaux du Tarn est estimée, elle participe des qualités de la *Limousine* et de la *navarrine*, et elle est propre à la remonte des hussards et des chasseurs. — Le gibier abonde dans le département. On y trouve quelques sangliers, des blaireaux, beaucoup de lièvres et de lapins. — Le gibier ailé y est également fort commun. — Parmi les animaux nuisibles, les loups sont rares, les renards se montrent plus souvent. La fouine et la belette y sont assez multipliées. — Les cours d'eau du départ, renferment des poissons de diverses espèces. — On y trouve entre autres des truites et des tacons. — Le saumon, l'alose et la lamproie remontent quelquefois le Tarn.

RÈGNE VÉGÉTAL. — La flore du département est très variée, et le nombre des plantes qui sont l'objet d'une culture utile est très multiplié. Parmi celles qui paraissent appartenir au pays, on distingue l'anis, la coriandre, le fenu grec et le pastel, qui, depuis long temps, y est cultivé avec succès. Les forêts couvrent environ la cinquième partie de la superficie; elles sont plantées de hêtres, de chênes blancs et de chênes noirs. Le chêne vert y est rare.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département renferme beaucoup de substances minérales diverses. — On y trouve du fer, du cuivre, du plomb, du manganèse, du marbre, du cristal de roche, du jade, des granits, des grès, des poudingues dont on fait des pierres meulières, du kaolin, de l'argile propre à fabriquer de la faïence, de la pierre calcaire, du gypse, de la bouille, etc. — Les mines de fer, de houille, les carrières de marbre, d'argile et de plâtre sont les seules qui soient l'objet d'une exploitation suivie.

CURIOSITÉS NATURELLES.

LE ROCHER TREMBLANT. — On voit, à une lieue de Castres, dans un lieu nommé *la Roquette*, parsemé de fragments de rocs de différentes formes, un de ces rochers connus en Bretagne sous le nom de *pierres branlantes*; et dont on n'a pas encore bien pu déterminer l'origine. Les uns les attribuent à une combinaison religieuse des Druides, les autres à un accident purement naturel. — Le *rocher tremblant* de la Roquette ressemble assez par sa forme à un œuf aplati; il se trouve près du falte et au penchant de la montagne, sur un autre rocher d'une dimension beaucoup plus considérable. Sa grande circonférence est de 26 pieds; il présente une masse d'environ 300 pieds cubes, et son poids est évalué à 30,000 kilogrammes. Il pose sur sa plus petite partie, et n'a d'autre point d'appui qu'une ligne étroite, qui va du levant au couchant. La pierre dont il est formé est dure et compacte. Il renue visiblement, lorsqu'on le pousse avec force, du midi au nord. Quelques secousses suivies suffisent pour lui imprimer un balancement régulier, qu'il est facile de faire, sans beaucoup d'efforts, durer aussi long-temps qu'on veut. La force pour le mettre en mouvement doit être celle d'un homme; mais il suffit d'une beaucoup moindre pour en entretenir les oscillations, c'est ce qui a fait croire long-temps dans le pays, qu'il pouvait être ébranlé par le vent le plus léger. — Les voyageurs qui vont visiter ce rocher y ont gravé un grand nombre d'inscriptions; nous en citerons deux : l'une — *Puissé-je ainsi ébranler ton cœur, cruelle!* — est, sans doute, l'exclamation d'un amant malheureux; l'autre — *Ainsi donc le plus élevé tremble aussi!* — présente un emblème moral et philosophique.

FRANCE PITTORIQUE



La Roque



Sarze

les terminer, fit rendre par son parlement un arrêt qui réunit, en 1519, le comté de Castres à la couronne. — Les habitants de Castres, au commencement des guerres civiles, embrassèrent le protestantisme, fortifièrent leur ville, et s'érigèrent en république; mais leur parti ayant été vaincu par Louis XIII, ils furent forcés de se soumettre et de démolir leurs fortifications. — C'était à Castres qu'était établi autrefois le tribunal appelé la *Chambre de l'Édit*, où tous les protestants du ressort de Toulouse avaient leurs causes connues. En 1679, Louis XIV fit transférer, on ne sait trop par quelle raison, ce tribunal à Castelnaudary. En 1681, il l'abolit tout-à-fait. — Castres est plus considérable, plus riche et mieux bâtie qu'Albi. Les bâtiments de l'ancien évêché, transformés depuis en sous-préfecture, ont été construits d'après les dessins du célèbre Mansart. Les promenades sont assez belles. « Mais, dit M. de Vaudreuil, le jardin de l'évêché, qui est public, semble n'avoir été conservé que comme un échantillon en caricature du mauvais goût des anciens jardins. C'est un jet d'eau gros comme un tuyau de plume, s'élevant à huit pouces de haut; ce sont des ifs à quatre étages, des tilleuls retenus à huit pieds de terre et façonnés en boule comme des orangers; ce sont deux malheureux cerisiers dépouillés de branches et mourants, plantés vis-à-vis l'un de l'autre comme des curiosités. On ne fit pas plus d'honneur, à Rome, à ceux que Lucullus apporta du Pont. » — Pour corriger l'effet que pourrait produire ce jugement, évidemment empreint de mauvaise humeur, bâtons-nous de dire que depuis peu d'années Castres s'est beaucoup embellie. On y trouve des constructions modernes d'un bon goût, une salle de spectacle et une bibliothèque contenant 6,500 volumes.

MAZAMET, sur la nouvelle route de Paris à Madrid, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1/2 S.-E. de Castres. Pop. 7,098 hab. — Cette ville, dont la population augmente de jour en jour, est le centre d'une fabrique considérable de draperies. On trouve dans les environs des eaux minérales, qui néanmoins ne sont ni assez abondantes ni assez efficaces pour qu'on ait cru devoir y former des établissements.

SORÈZE, ville dans une plaine, à 5 l. et 1/2 S.-O. de Castres, sur le ruisseau de Sor. Pop. environ 3,000 hab. — Cette petite ville, avantageusement située, possédait autrefois une riche abbaye de Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, fondée dans le IX^e siècle, par Pepin, roi d'Aquitaine; on l'appelait l'*abbaye de la Paix*; elle fut ruinée par les légionnaires, dans les guerres du XVI^e siècle; mais on en avait rétabli les bâtiments, à condition que douze jeunes gentilshommes de la province y seraient élevés gratuitement. — Sorèze avait été occupée et fortifiée par les huguenots, dans le XVII^e siècle; mais, comme la plupart des villes du Languedoc, ses fortifications furent rasées en 1629. — L'*abbaye de la Paix* a été supprimée à la révolution; mais elle a été remplacée par une école devenue célèbre dans tout le midi de la France, et dont le premier fondateur, Ferlus, a des droits à la reconnaissance publique. — L'école de Sorèze, qui compte environ 60 professeurs, et peut renfermer de 4 à 600 élèves, possède des cours de tous genres, établis d'après les systèmes les mieux raisonnés d'éducation. Elle soutient aujourd'hui la réputation qu'elle a toujours eue, et elle fournit à la France un grand nombre de jeunes gens remplis d'une instruction vraiment libérale et appropriée aux progrès de l'esprit humain. — Dans tous les temps, depuis sa fondation, cette école a joui d'une grande célébrité dans la Péninsule. C'est à Sorèze qu'on envoie tous les jeunes Espagnols de familles riches, auxquels leurs parents veulent faire donner une éducation savante et éclairée. — L'établissement continue à mériter les éloges qu'il a toujours obtenus, et, si quelque illustre savant était encore chargé d'en examiner les élèves, il déclarerait sans doute, ainsi que le célèbre Monge, lorsqu'il y fut envoyé à cet effet: « Qu'il n'avait pas trouvé d'élèves mieux instruits, ni qui « rendissent mieux leurs idées. » — C'est à peu de distance de Sorèze, entre cette ville et Revel, que se trouve le *bassin de Saint-Ferreol*.

VAURE, ch.-l. de cant., à 6 l. et 1/2 E.-N.-E. de Castres. Pop. 2,274 hab. — Cette petite ville, située non loin du confluent de deux rivières, le Gigou et le Berlon, doit son accroissement tout

moderne à des filatures de coton, qui donnent de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers. — Il existe dans le département de l'Aveyron, à une lieue de Sainte-Affrique, une autre ville de Vaure, qui possédait autrefois un évêché suffragant d'Albi.

GAILLAC, sur la rive droite du Tarn, à 5 l. d'Albi, ch.-l. d'arrond. Pop. 7,725 hab. — Cette ville a des faubourgs considérables. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, en 960, par Raimond I^{er}, comte de Toulouse, sécularisée et érigée en collégiale par le pape Paul III, qui lui conserva le titre d'abbaye. Avant la révolution, son chapitre était composé d'un abbé séculier, d'un doyen, de douze chanoines, de quatre seminaristes, de dix prêtres et de deux clercs. Outre deux églises paroissiales, il y avait à Gaillac un prieur de Bénédictins, un convent de Capucins, etc. Aujourd'hui cette ville possède deux hôpitaux. — Louis XI, encore dauphin, y tint ses états de Languedoc. — Le territoire de Gaillac produit des vins estimés, et les seuls de l'Albigeois qui, dit-on, puissent supporter le transport. — Cette ville s'est beaucoup embellie depuis quelques années; elle est une de celles qui, en France, ont adopté l'excellent système d'éclairage de M. Bordier-Marret.

RABASTENS, sur le Tarn, ch.-l. de cant., à 2 l. et 1/2 S.-O. de Gaillac. Pop. 6,966 hab. — Cette ville, assez mal bâtie, et dont les rues sont fort étroites, était autrefois une des villes principales de l'Albigeois; elle est située dans un pays fertile et agréable, où se trouvent des vignobles estimés. Depuis quelques années elle s'est embellie de plusieurs constructions modernes.

LAVOUR, sur la rive gauche de l'Agout, ch.-l. d'arrond., à 15 l. S.-S.-O. d'Albi. Pop. 7,179 hab. — Cette ville ancienne était une des places fortes des Albigeois. Simon de Montfort l'assiégea en 1211; les assiégés firent une longue et vigoureuse résistance; mais enfin, obligés de céder à la force, ils laissèrent entrer les ennemis à Lavour. Simon de Montfort y autorisa un massacre horrible sans distinction d'âge ni de sexe. Aimery de Montréal, brave chevalier, qui avait défendu la ville, dont le château appartenait à sa sœur Guirande, veuve du sire de Lavour, fut pendu ainsi que les quatre-vingts chevaliers qui l'avaient aidé dans sa résistance. Guirande fut jetée vivante dans un puits, que l'on combla ensuite de grosses pierres. Cette épouvantable scène se termina par l'érection de quatre cents bûchers, où furent brûlés quatre cents des principaux sectaires albigeois. — En 1212, un concile provincial se réunit à Lavour, afin de prendre des mesures contre ce qui restait de ces malheureux. — En 1318, le pape Jean XXII érigea Lavour en évêché. — Louis XI en fit plus tard un comté, qu'il donna au seigneur de Foix Candale. — En 1483, ce comté fut définitivement réuni à la couronne. — Il existe depuis longtemps à Lavour une grande manufacture de soieries, où l'on fabrique des étoffes pour meubles. Cette ville possède une bibliothèque publique riche de 3,500 volumes.

GRAULHET, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1/2 de Lavour. Pop. 5,097 hab. — La population de cette ville a presque doublé depuis trente ans: un accroissement aussi considérable est dû à l'extension de son commerce. — Graulhet est une des localités où l'on fabrique en grand la chapellerie commune; elle renferme aussi, entre autres établissements industriels, des fabriques de toile et des maroquineries estimées.

POYLAURENS, ch.-l. de cant., à 5 l. de Lavour. Pop. 6,160 hab. — Cette ville, qui avait autrefois des seigneurs particuliers et relevait des comtes de Toulouse, fut érigée en duché par Louis XIII en faveur de la nièce du cardinal de Richelieu. — Elle était du nombre des villes protestantes fortifiées dans le XVI^e siècle, et qui furent démantelées en 1629. — Les calvinistes y avaient établi une académie des sciences, qui fut supprimée après la révocation de l'édit de Nantes. — Poylaurens, comme un nid d'aigle, est placé au sommet d'une montagne qui domine la magnifique plaine de Revel.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Albi, Castres (ville et arr.), Gaillac, Lavour.

Le nombre des électeurs est de 2,216.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfet. est Albi.

Le département se divise en 4 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

Albi	8 cantons,	99 communes,	80,954 habit.
Castres	14	95	131,154
Gaillac	8	80	71,323
Lavaur	5	57	52,413

Total 35 cantons, 331 communes, 335,844 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Albi), 3 recev. partic.; 4 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Alby) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Albi); 1 inspect., 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Albi), 2 dir. d'arr., 4 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie du 32^e arrond. forestier, dont le ch.-l. est Albi. — 1 cons. à Albi. — 1 insp. à Castres.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 7^e inspection, dont le chef-lieu est Toulouse. — Il y a à Albi 1 ingénieur en chef en résidence, et 1 ingénieur en chef chargé de la surveillance de la navigation du Tarn et de l'Agout.

Mines. — Le départ. fait partie du 17^e arrond. et de la 5^e div., dont le chef-lieu est Montpellier.

Haras. — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 7^e arrondissement, de concours, dont le chef-lieu est Bordeaux.

Loterie. — Le département est un de ceux qui ont le bonheur de n'avoir aucun bureau de loterie.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 10^e division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse. — Il y a à Albi 1 maréchal de camp commandant le département et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Albi. — La compagnie de gendarmerie départementale du Tarn fait partie de la 14^e légion, dont le chef-lieu est Carcassonne.

Remontes. — Il y a à Castres un dépôt de remontes militaires pour la cavalerie de l'armée. Ce dépôt, en 1831, a acheté 1,299 chevaux; 235 pour la cavalerie de ligne et 1,064 pour la cavalerie légère, au prix moyen de 386 fr. 88 c.; total, 502,566 fr.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux du département sont compris dans le ressort de la cour royale de Toulouse. — Il y a 4 tribunaux de 1^{re} instance : à Albi (2 chambres), Castres, Gaillac et Lavaur, et 2 tribunaux de commerce : à Albi et Castres.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Un archevêché érigé dans le 3^e siècle, et dont le siège est à Albi, a pour suffragants les évêchés de Rhodéz, Cahors, Mende, Perpignan. — Le département forme l'arrondissement du diocèse d'Albi. — Il y a dans le département : — à Albi : la 1^{re} section d'un séminaire diocésain qui compte 79 élèves en théologie et 16 en philosophie; — à Castres : la 2^e section du même séminaire, qui compte 95 élèves en théologie et 18 en philosophie; une école secondaire ecclésiastique; — à Massals : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 8 cures de 1^{re} classe, 40 de 2^e, 372 succursales, et 33 vicariats. — Il y existe 30 congrégations religieuses de femmes, chargées des hôpitaux civils et de l'éducation des filles.

Culte protestant. — Les réformés du département ont 4 églises consistoriales : la 1^{re} à Castres, desservie par 5 pasteurs et divisée en 5 sections, à Castres, Puy-Laurens, Roquecourbe, Réalmont, Montredon; — la 2^e à Mazamet, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections, à Mazamet, Saint-Amans, La Bastide; — la 3^e à Valre, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections, à Valre, Castelnau, Espéranes; — la quatrième à Lacanoue, desservie par 2 pasteurs. — Il y a en outre dans le département 18 temples ou maisons de prières. — On y compte 35 sociétés bibliques, 1 société des missions évangéliques, 1 société protestante de prévoyance et de secours mutuels, et 21 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Toulouse.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 2 collèges à Albi, à Gaillac; — 1 école normale primaire à Albi; — 2 écoles modèles à Albi, à Castres. — Le nombre des écoles primaires du département est de 382, qui sont fréquentées par 9,029 élèves, dont 6,715 garçons et 2,314 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 80.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Le département possède des Cours publics de Dessin et de Géométrie appliqués aux arts à Albi et à Castres; un Cours public d'Accouchements à Albi, et des Cours de Dessin linéaire à Castres et à Lavaur. — Il existe à la préfecture un Conservatoire des modèles d'instruments d'agriculture.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 335,844 h., et fournit annuellement à l'armée 928 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de :

Mariages			2,949
Naissances	Masculins.	Féminins.	
Enfants légitimes	5,144	4,096	Total. 10,200
— naturels	195	165	
Décès	3,941	3,808	Total. 7,749

Dans ce nombre 4 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 63,769.

Dont : 33,248 contrôle de réserve.

30,521 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

30,241 infanterie.

96 artillerie.

184 sapeurs-pompiers.

Ou en compte : armés, 6,214; équipés, 1,073; habillés, 2,242.

20,367 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 43 sont soumis au service ordinaire, et 52 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 5,819 fusils, 60 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

Contributions directes	3,663,828 fr. 20 c.
Enregistrement, timbre et domaines	1,266,615 74
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	685,175 44
Postes	135,778 83
Produit des coupes de bois	131,260 88
Produits divers	26,229 05
Ressources extraordinaires	529,566 96
Total	6,443,455 fr. 10 c.

Il a reçu du trésor 4,513,064 fr. 89 c. dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	546,415 fr. 22 c.
Les dépenses du ministère de la justice	126,808 34
de l'instruction publique et des cultes	508,611 17
de l'intérieur	276 "
du commerce et des travaux publics	770,324 16
de la guerre	1,660,814 30
de la marine	967 45
des finances	101,266 64
Les frais de régie et de perception des impôts	484,810 06
Remboursem., restit., non-valeurs et primes	812,771 55
Total	4,513,064 fr. 89 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie chaque année, pour les frais du gouvernement central, la somme énorme d'environ 1,900,000 fr., ou la huitième partie de son revenu territorial. Il n'y a donc pas lieu, d'après cela, de s'étonner si depuis trente ans l'industrie y est stationnaire. C'est un des départements dont la répartition actuelle des impôts doit graduellement amener la ruine.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 311,130 fr. 37 c.

SAVOIR : *Dep. fixes :* traitements, abonnements, etc. 67,309 fr. 42 c.

Dep. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc. 243,820 95

Dans cette dernière somme figurent pour

30,300 fr. » c. les prisons départementales,

38,848 fr. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de 15,550 "

Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à 54,343 40

Les dépenses des cours et tribunaux sont de 96,908 81

Les frais de justice avancés par l'Etat de 35,159 62

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 573,386 hectares, le départ. en compte :

39,449 forêts.

30,594 vignes.

57,000 landes.

Le reste, à l'exception de la partie occupée par les routes et les maisons d'habitation, est mis en culture.

FINANCÉ, PITTORESQUE.



Chap.

Grotte de saint Dominique. — Non loin du rocher brulant, au pied même de la montagne, se trouve une grotte ainsi nommée, parce qu'on prétend qu'elle servit autrefois de retraite à ce saint. — L'entrée est une ouverture irrégulière, de quatre à cinq pieds de haut sur trois ou quatre de large. Il faut se courber pour entrer; mais à mesure qu'on avance, la voûte s'élève et la grotte s'élargit. La première salle, assez vaste, et dont le plafond s'arrondit en arceau, a un aspect mystérieux. Le jour y verse, par deux étroites ouvertures, une douce et tremblante lumière. On y marche sur des rochers, formant une espèce de pavé irrégulier et raboteux. Un ruisseau coule au milieu. L'eau qui tombe de la voûte remplit un petit bassin, auquel on a donné le nom de *benitier*. Au fond de cette salle se trouve une ouverture semblable à l'entrée: elle conduit à d'autres salles d'une vaste étendue; mais qui ne sont point éclairées comme la première. On ne peut les visiter qu'avec des flambeaux. Parmi les objets de ces cavernes, on remarque d'énormes rochers de forme ovoïde (dont quelques-uns ont jusqu'à deux toises de diamètre), placés de façon à former une voûte, qui paraît plutôt une combinaison de l'art qu'un effet de la nature. Ils sont dégaris de terre de tous côtés, et ils ne se soutiennent que par leur contact et leur poids. Aucun ciment ne les unit. Le ruisseau qui sort de la *grotte de saint Dominique*, quoique peu considérable, coule avec assez de rapidité pour faire tourner plusieurs moulins.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

ALBI, sur le Tarn, ch.-l. de préf., à 169 l. S. de Paris. Pop. 11,665 hab. — Cette ville est fort ancienne. Les Sarrasins la prirent en 730. Elle se rendit à Pépio en 765. — En 1176, dans un concile tenu à Albi, on condamna la doctrine des hérétiques albigeois (cette décision fut confirmée en 1179 par le concile général de Saint-Jean de Latran). — A la suite des confiscations qui signalèrent la fin des croisades contre les Albigeois, Albi échut en partage à Simon de Montfort, mais révoltée par ses cruautés et son despotisme, cette ville reconnut pour maître, en 1226, le roi Louis VIII. — Sous le règne de Louis XIII, Albi fut du nombre des villes qui se proclamèrent indépendantes et qui furent ensuite forcées de se soumettre à ce roi, soumis lui-même au cardinal de Richelieu. — Albi renfermait une grande quantité de protestants que la révocation de l'édit de Nantes obligea plus tard à s'expatrier. — Par un bonheur dont elle doit se féliciter, cette ville, quoique ayant une population divisée par des opinions religieuses, n'a point, dans nos réactions révolutionnaires, eu à subir de ces luttes acharnées qui ont ensanglanté Nîmes et les villes du département du Gard. — Albi est située sur une colline escarpée dominant le cours du Tarn, que l'on y passe sur un pont à plusieurs arches d'inégale grandeur. — Une ancienne petite ville, Château-Vieux, lui sert de faubourg sur la route de Gaillac à Montauban. — Elle possède peu de monuments, mais tous les voyageurs s'accordent à vanter la promenade de la *Lice*, belle et ombragée, qui ceint la ville du côté de la campagne et d'où l'on jouit d'une vue magnifique. — Albi s'est enrichie, depuis peu d'années, d'un musée où se trouvent quelques bons tableaux, et d'une bibliothèque publique riche de 12,000 volumes. — La préfecture a occupé long-temps les bâtiments de l'archevêché voisins de la cathédrale et qui s'élèvent en amphithéâtre sur les bords du Tarn. — La construction de la *cathédrale d'Albi* remonte à la fin du XIII^e siècle. Commencée en 1277, elle n'a été achevée et consacrée qu'en 1480. Elle a 348 pieds de long sur 102 de large. Son architecture est d'un style gothique simple à pilastres. Voici quelle est la disposition intérieure de cette église: deux entrées latérales, un chœur fermé non-seulement par des colonnes ou des grilles, comme dans les églises du nord de la France, mais encore par un mur assez haut; un grand autel en face du chœur, des chapelles tout autour de la nef et du chœur, mais point de bas côtés. L'église, vue extérieurement, n'offre qu'une masse d'un aspect assez triste. Elle est entièrement bâtie en briques rougeâtres. Le clocher n'est remarquable que par sa hauteur; il se compose de deux tours en briques jointes l'une à l'autre par un mur sans ornements. — Il y a, même en Italie où

les fresques sont communes, peu d'églises qui soient aussi couvertes de peintures que la cathédrale d'Albi. Toutes les murailles et toutes les voûtes sont peintes. Ces peintures sont fort anciennes, on voit facilement qu'elles ont précédé la belle époque de l'art, tant pour le dessin que pour le goût et les convenances, mais les couleurs en sont quelquefois très vives et les dorures ont plus d'éclat que si elles étaient faites depuis dix ans. Dans un de ces tableaux qui couvrent les murailles et, où est représentée Hélène, mère de Constantin, le peintre fait porter devant elle, non pas l'aigle romaine, mais l'aigle impériale d'Allemagne. Cet anachronisme pourrait servir à déterminer l'époque où ces peintures ont été exécutées.

— La ville d'Albi n'a pas trouvé grâce devant le spirituel voyageur qui nous a conservé le récit de ses promenades pédestres de *Paris à Bagnères*: « Albi, dit-il, est certainement la plus laide ville archi-épiscopale qui existe en France, sans en excepter la très laide ville archi-épiscopale de Bourges. Il faut s'être exercé à se tenir en équilibre sur les cailloux pointus de Rhodex, pour ne pas s'étendre à chaque pas sur le pavé d'Albi. Ici les rues sont un peu moins étroites qu'à Rhodex, et il n'est pas si commun d'y voir les étages supérieurs cavalier encore le domaine des rues, mais toutes les maisons sont en briques, ce qui rend leur aspect sombre et triste. — Le Tarn, devant Albi, est une rivière très encaissée. Ses eaux sont ordinairement claires et limpides, mais, dans les crues et après les pluies, elles deviennent rouges comme de la brique: c'est la couleur de toutes les terres et de tous les cotéaux environnants.

LESQUERS. — A une lieue avant d'arriver à Albi, et lorsqu'en venant de Paris on quitte la région montueuse, au premier aspect la plaine paraît couverte d'une forêt de mâts: on peut se croire un instant transporté en Hollande, au milieu de ces beaux villages bataves, entourés et traversés de canaux; mais en approchant davantage l'illusion cesse, les mâts des navires deviennent tout simplement des verges de puits à bascule, destinés à arroser les terres du bourg de *Lesquers*, qui sont plantées en ognons, dont cette commune fait un commerce considérable et approvisionne presque tout le midi de la France.

RÉALMONT, ch.-l. de cant., à 4 l. S. d'Albi. Pop. 2,600 hab. — Réalmont est une jolie petite ville, dont les rues sont tirées au cordeau; elle a une place au centre; elle est entourée de fort belles promenades. On y arrive et on en sort par des allées ombragées de grands arbres.

LA ROCHE. — Un château situé au milieu des rochers, pour défendre un passage resserré d'un côté par des escarpements et de l'autre par l'Adou, torrent impétueux, a donné son nom à cette commune, située dans les montagnes du Haut-Languedoc, à 6 lieues environ d'Albi. La population s'en élève à environ 870 hab., en y comprenant celle d'une commune voisine qui en dépend. La position de La Roche est très pittoresque; les ruines de l'ancien château sont assez bien conservées. On trouve dans l'architecture locale le genre de construction commun à tout le midi: maisons basses et carrées, à fenêtres éloignées les unes des autres, à toits aplatis et recouverts de tuiles à gouttières, qui rappellent les *fabriques* des paysages italiens.

CASTRES, sur l'Agout, ch.-l. d'arrond., à 12 l. S. d'Albi. Pop. 16,418 hab. — Albi n'a dû qu'à sa position centrale, et peut-être à son titre d'Archevêché, l'honneur d'être choisi pour chef-lieu du département. — Castres, sous le rapport de la population et de l'industrie, est véritablement la première ville. Elle avait autrefois le titre de comté, et elle était le siège d'un évêché suffragant d'Albi. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée, dit-on, par Charlemagne, ou par un solitaire nommé Faustus. Les abbés de ce monastère, fondateurs et seigneurs de la ville, ne purent pas la conserver. Le comte Simon de Montfort la convoita et l'obtint des habitants mêmes, qui, dit-on, se donnèrent à lui volontairement. Éléonore, sa fille, l'apporta en dot à Jean, comte de Vendôme, qui la transmit à Jean, comte de la Marche, cadet de la maison de Bourbon. Plus tard, une autre Éléonore, en épousant Bernard, comte de Pardiac, la fit passer dans la maison d'Armagnac. Jacques de Montfort, son fils, ayant été décapité en 1447, tous ses biens furent confisqués, et Louis XI gratifia son lieutenant général Boffilo del Judice, de la ville de Castres, donation qui souleva de nombreuses contestations. François I^{er}, pour

Le revenu territorial est évalué à 15,562,000 francs.

Le département renferme environ :

10,000 chevaux et mulets.

80,000 bêtes à cornes (race bovine).

400,000 moutons mérinos, méteils et indigènes.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 650,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

En céréales et parmentières. 2,346,000 hectolitres.

En avoines. 1,043,000 id.

En vins. 450,000 id.

Le paysan du Tarn est actif et laborieux. Outre les soins qu'il donne à la culture, il s'occupe de l'élevage des chevaux et de l'éducation des abeilles. Il engraisse aussi beaucoup de volailles. — Les terres sont parfaitement travaillées dans la plaine et sur les coteaux ; seulement on vise trop aux céréales dans la plaine, et trop à la vigne sur les coteaux. Il serait à désirer qu'on s'occupât davantage de créer des prairies artificielles. — Les pays montagneux ne produisent que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, des rayes, des navets et des fourrages. — Les fruits qu'on récolte dans la basse montagne sont en général meilleurs que ceux de la plaine ; les flancs des coteaux y sont, en certains endroits, couverts de pruniers, de cerisiers, de pommiers, de châtaigniers ou de chênes. — La plaine et les coteaux fournissent du froment, du méteil, de l'orge, du seigle, de l'avoine et des menus grains de toute espèce ; du lin, du chanvre et du vin. — Les vins de Rabastens et de Gaillac sont particulièrement estimés. — La culture de l'anis et de la coriandre occupent les habitants de douze communes des arrondissements d'Albi et de Gaillac. Celle du safran est presque abandonnée.

PASTEL. — La découverte de l'indigo a beaucoup diminué la culture du pastel qui a lieu principalement dans les environs d'Albi. On comptait autrefois, auprès de cette ville, jusqu'à trois cents moulins pour la préparation de cette plante ; le commerce qui s'en faisait était évalué à un million ; il n'en reste pas aujourd'hui trente ou quarante en activité, et leur produit ne s'évalue pas à 150,000 francs. — Le pastel ou gando est une plante dont la racine atteint ordinairement la grosseur du pouce et la longueur d'un pied ou d'un pied et demi ; cette racine est pivotante et s'enfonce perpendiculairement dans la terre : elle produit cinq ou six feuilles, longues d'environ un pied et larges de six pouces, qui se soulevaient droites pendant qu'elles sont vertes et s'affaissaient à mesure qu'elles commencent à jaunir ; ce qui est le signe de leur maturité : on les cueille alors, on les coupe tout près de terre, et on les porte aussitôt au moulin pour les écraser et les réduire en une pâte fine, dont on fait ensuite des tas qu'on laisse exposés à l'air libre ; c'est ce qui s'appelle pastel en pile. On bat chaque tas avec soin et on l'unit par-dessus avec une pelle, après l'avoir bien pressé des pieds et des mains, de façon à ce qu'il se forme au-dessus une croûte noirâtre, qu'on doit unir de nouveau avec beaucoup de soin lorsqu'elle vient à s'entr'ouvrir ; sans cette précaution le pastel s'éventerait, et il naîtrait dans les crevasses de petits vers qui le gâtent. Au bout de quinze jours on ouvre la pile et l'on pétrit la croûte extérieure et la pâte intérieure dont on fait ensuite des petits pains ou pelotes bien serrées, du poids d'environ un demi-kilogramme (cinq quarterons, poids de table, d'après les anciennes ordonnances). Ces pelotes se nomment *coques* ou *coquignets*, et le pastel ainsi apprêté *portel* ou *coquignets* ; c'est de là, dit-on, qu'est venu l'usage de dire *pays de Coquagne*, pour désigner un pays excellent, parce qu'autrefois les pays où le pastel était cultivé s'enrichissaient promptement.

CULTURE. — Chaque nature de terre a sa culture propre. On se sert de la pelle à bêche pour les terres bonnes où l'on doit semer le chanvre, le maïs ou des légumes. — Les terres légères sont labourées avec une seule paire de bœufs, plus souvent avec des vaches, quelquefois avec des mules, très rarement avec des chevaux. — La charrue n'est point portée sur des roues et paraît d'une construction bien étendue. — Dans la plaine et sur les coteaux on fait cinq ou six labours avant d'ensemencer un champ. — Dans les montagnes, on donne moins de façons à la terre ; on évite surtout de labourer pendant les grandes chaleurs ; on ne fait que deux ou trois récoltes de suite sur le même champ ; ces récoltes sont suivies de plusieurs années de jachères. — On pratique l'écobuage d'une façon particulière. On sème de genêts un champ ; quand ils ont pris leur accroissement on les coupe ; on enlève ensuite la glèbe couverte de pelouse qu'on laisse sécher ; on en forme des fourneaux dont les genêts sont la base ; on y met le feu ; et lorsque ces fourneaux sont réduits en cendres, on les étend sur tout le champ qu'on sème immédiatement après. C'est l'engrais le plus puissant qui soit employé dans les montagnes ; il donne trois récoltes successives ; mais il calcine ou vitrifie certaines terres. — Dans la plaine, l'assolement est biennal. Une année on cultive le blé-froment ou le seigle, l'année suivante les légumes ou le maïs.

CONSTRUCTIONS. — Les villes et les gros bourgs, ainsi que les édifices publics du département, sont bâtis en brique ; à Castres seulement, et dans ses environs, on bâtit en pierre ; dans la montagne cette pierre est employée brute. — Dans la plaine, les fermes sont la plupart bâties en terre glaise ou en pisé. Les toits sont recouverts en tuiles rondes à gouttières. Dans la montagne, on couvre les maisons avec une espèce d'ardoise vulgairement appelée *lauze*. — Les habitations rurales des plaines voisines de la Haute-Garonne, sont généralement éparpillées sur tout le territoire de chaque commune. Cette dissémination de la population sur une vaste étendue donne aux compagnes un aspect plus animé ; mais elle laisse le propriétaire isolé au milieu de son domaine, plus exposé aux attaques nocturnes des malfaiteurs ; tandis qu'en même temps le rassemblement de la force publique est plus difficile et plus lent. Au contraire, dans une commune où les habitations sont rassemblées sur un seul point, la surveillance est plus aisée ; au premier cri d'alarme les secours arrivent ; l'instruction se répand plus facilement, les lois et règlements sont connus plus tôt et mieux ; les mœurs mêmes y gagnent parce que les liens de famille et d'amitié y sont plus fréquents et plus resserrés.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les produits du sol donnent lieu à un commerce étendu en pastel, graines de coriandre, d'anis, de genièvre, etc. — Il y a dans le département des minoteries qui produisent des farines d'excellente qualité ; des fabriques de gâteaux, de gimblette, de vermicelle et de pâtes à l'instar de celles d'Italie. — La cire y est façonnée en cierges et en bougies. — On y trouve des tanneries et des maroquineries. — Les draperies, la bonneterie, le filage et le tissage des laines et des cotons occupent plus de 15,000 ouvriers. Castres est le centre de la fabrication de la draperie. — L'avaur fabrique des étoffes de soie pour meubles qui sont justement recherchées. — Le département renferme en outre des papeteries et des fabriques de carton ; des verreries où l'on fait une verrerie noire, fort propre aux pacotilles pour les colonies ; des faïenceries et des briqueteries ; une forge à la catalane ; des manufactures d'instruments de cuivre ; des fabriques d'acier de toutes qualités, qui se transforment en faux, en limes, etc.

USINE DE SAZO. — Parmi les établissements métallurgiques, il en est un qui mérite une mention particulière ; c'est l'*USINE DE SAZO*, particulièrement consacrée à la fabrication de l'acier. Cette fabrication y est déjà assez étendue pour arriver, dans peu de temps, à suffire à une grande partie de la consommation de la France. L'établissement a été fondé, il y a peu d'années, par l'habile M. Garrigou, appuyé par de riches capitalistes parisiens. L'acier auquel cet honorable industriel a donné son nom est justement estimé dans tout le midi de la France. Il est adopté généralement aujourd'hui dans toutes nos manufactures d'armes blanches, de faux et de faucilles ; ces dernières obtiennent l'avantage sur les faucilles d'Allemagne. — Les nouveaux sabres-brigades, adoptés pour l'infanterie française, ont été fabriqués avec l'acier Garrigou. L'*usine de Sazo* est située à une lieue au-dessus d'Albi, sur le Tarn, et près d'une cascade qui a été dérivée en partie, pour que l'établissement pût disposer facilement des eaux de la rivière. Cette cascade, célèbre dans le pays, s'appelait le *Sau de Sazo* ; elle devait son nom, suivant la tradition, à un jeune paysan des environs qui, nouveau Léandre, la franchissait tous les soirs pour aller visiter sa maîtresse, et qui, pendant une nuit d'orage, y périt victime de sa témérité.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, celle du département a obtenu une *MÉDAILLE D'OR*, décernée à M. Guibal-Anne-Vaute, de Castres, pour *dentures* ; une *MENTION HONORABLE* à M. Joseph Paulin, de Roquecourbe, pour *bonneterie* ; et une *CITATION* à MM. Olombel père et fils, de Mazamet, pour *castines, flanelles, etc.*

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 446. — Elles se tiennent dans 110 communes, dont 32 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 496 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 47, occupent 52 journées. — Il y a 2 *foires mensuelles*. — 221 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont du gros et menu bétail de toute espèce, des chevaux, mules et mulets, des fils, filasses et chanvres ; des laines en suint, des couvertures en laine ; de la quincaillerie, de la mercerie, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du dép. du Tarn, par Lamarque, préfet, in-8. Paris, an ix.

Annuaire statistique du Tarn, in-16. Albi, 1805.

Ann. statist. du Tarn, in-16. Albi, 1823. — in-12, 1833.

Recherches sur le Sorrezois, par le doct. Clos. (*Ann. de Statist.*, t. v.)

A. HUGO.

On trouve chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S. Thomas, 15.